

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2524

28 décembre 2009

SOMMAIRE

AB-Road S.à r.l.	121138	JACOBS Luxembourg S.à.r.l.	121149
Acomex Investments S.à r.l.	121109	Jubelade S.A.	121150
Agilos S.A.	121138	Lear Financial Services (Luxembourg) ..	121106
Aida S.A.	121147	Lemni Technology Holding S.A.	121119
AllianceBernstein (Luxembourg) S.A. ...	121151	Lemon Investment S.A.	121148
@quinus	121108	Marco Properties S.A.	121123
Arcavest Project Clejan Co. KG	121120	Méridiam Infrastructure Finance S.à r.l.	
Associés du Progrès III S. à r. l.	121150	121148
Associés du Progrès S.à r.l.	121106	Michels Markisen Saunabau S.à r.l.	121125
Banita I S.à r.l.	121138	Mobilier Artisanal S.A.	121125
Bijouterie LEICK S.A.	121118	Mobilier Artisanal S.A.	121117
Bijouterie LEICK S.A.	121118	Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.	
Bijouterie LEICK S.A.	121119	121151
Bijouterie LEICK S.A.	121118	Mydo S.A.	121141
Bijouterie LEICK S.A.	121117	Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l.	
Bijouterie LEICK S.A.	121117	121106
Bijouterie LEICK S.A.	121117	North Country Dancers	121143
Bio Dynamics B.V.	121150	Pembroke S.A.	121149
b-to-v Private Equity S.C.S., SICAR	121148	Powerwellness S.A.	121141
Commerce & Industry S.A.	121149	Redalpine Capital I S.C.S., SICAR	121147
D & B Constructions S.A.	121149	Sabri Holding S.A.	121125
Dilfin S.A.	121148	Sarradine Investments S.à r.l.	121152
Dim S.à r.l.	121129	Staff Consulting & Interim S.à.r.l.	121125
Distribution Video Luxembourg S.A. ...	121141	Staff Consulting & Interim S.à.r.l.	121118
EMDI Europe S.A.	121151	Staff Consulting & Interim S.à.r.l.	121120
Financière Quirinus S.A.	121142	Symplex Funds S.A.	121152
GB Consult S.A.	121149	Tanahlot S.A.	121138
Gio and Friends a.s.b.l.	121144	Trustlux S.A.	121108
Goiana S.A.	121150	Ülker Finance S.A.	121126
Goiana S.A.	121150	Unicorn Investment Sicav	121148
Gresham Holding S.A.	121152	Vitus Topco S. à r.l.	121108
Immo Space S.A.	121106	Vitus Topco S. à r.l.	121141

Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.951.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009154005/13.

(090186489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Lear Financial Services (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 97.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lear Financial Services (Luxembourg)
SGG S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009154006/13.

(090186490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Associés du Progrès S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 96.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009154003/11.

(090186487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Immo Space S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 40.477.

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre,
Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,
S'est tenue une assemblée générale des actionnaires de la société anonyme IMMO SPACE S.A.,
établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,
inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 40.477,
constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire
Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1992,
publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 465 du 15 octobre 1992,
et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence
à Echternach, en date du 7 mars 2005,
publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 juillet 2005, numéro 697, page 33.422.
L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207
route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207 route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et ce conformément au texte ci-après reproduit.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Antonelli, Bortolotto, Sabbatucci, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 24 novembre 2009 Relation: RED/2009/1244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 2 décembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009154064/71.

(090186627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Vitus Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.023.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 852 du 11 mai 2007.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154062/15.

(090186904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Trustlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 54.001.

RECTIFICATIF

Cette affectation du résultat relative au bilan au 31.12.2008 annule et remplace l'affectation du résultat relative au bilan au 31.12.2008 déposée lors du dépôt des comptes au 31.12.2008 faite au registre de commerce et des sociétés le 20/10/2009 sous référence N° L090160536.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour la société

TRUSTLUX S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009154048/19.

(090186836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

@quinus, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 93.242.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Thomas CHEHATA, conseiller, né à Alexandrie (Egypte), le 29 juillet 1946, demeurant à L-8077 Bertrange, 244, route de Luxembourg

ci-après nommée "l'actionnaire unique",

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme @quinus ayant son siège social à 2b, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 551 du 21 mai 2003

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 93.242

- Que le capital social de la Société est de 31.000,- € (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31,- € (trente et un euros) chacune.

- Que l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare reprendre tout le passif et l'actif de la Société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.
- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.
- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par Monsieur Etienne Jamouille désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur.
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société.
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-8077 Bertrange, 244, route de Luxembourg
- Que les titres au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, es-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. CHEHATA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49960. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154070/51.

(090186803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Acomex Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.653.

In the year two thousand and nine, on the six of November.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ACOMEX INVESTMENTS S.A.", a joint stock company with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.653 (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 7, 2006, published in the Memorial C n° 2432 of December 29, 2006.

The meeting was chaired by Ms Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Hubert Janssen, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mlle Laura Gehlkopf, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares issued representing together the entire share capital of the Company, presently fixed at seventy-five thousand Euro (€ 75,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Termination of the mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor.

2. Discharge to the members of the board of directors and statutory auditor.
3. Change of the legal form of the Company from that of a joint stock company into that of a private limited liability company.
4. Subsequent restatement of the Company's bylaws.
5. Acknowledgement of the identity of the Company's sole shareholder.
6. Appointment of the members of the Company's board of managers.
7. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to terminate the resignation of the members of the board of directors and of the statutory auditor.

Second resolution

The general meeting decides to grant discharge to the members of the board of directors and statutory auditor for the exercise of their mandate until the date hereof.

Third resolution

The general meeting decides to change the legal form of the Company from that of a joint stock company into that of a private limited liability company without changing its legal personality.

Fourth resolution

The general meeting decides after the foregoing to restate the bylaws of the Company in order to adapt them to the new legal form. They will henceforth have the following content:

Art. 1. There exists a private limited liability company (hereafter the "Company"), which is governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

The Company may grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or to third party entities or persons, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever.

Art. 3. The Company exists for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company exists under the name of "Acomex Investments S.a r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at seventy-five thousand Euro (€ 75,000.-) represented by three thousand (3,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles its holder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company except for the restrictions set out in article 13. below, and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article and article 13. shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or the Articles.

Art. 13.

1. In addition to any other approval that may be required by applicable law, the board of managers shall not, and shall cause the Company not to, without the prior approval of the meeting of shareholders:

a. declare, set aside or pay any dividend on, or make any other distribution (whether in cash, stock or property) in respect of, any share capital of the Company, other than dividends and distributions by any directly or indirectly wholly owned subsidiary of the Company to its parent;

b. make, permit or approve any of the following transactions involving the Company or any of its subsidiaries;

(i) payments by the Company or any subsidiary of the Company outside the ordinary course of business in excess of ten thousand Euro (€ 10,000.-);

(ii) bids on acquisitions or contracts with expected costs in excess of ten thousand Euro (€ 10,000.-) in any year;

(iii) commitments to buy or sell assets or property with a value in excess of ten thousand Euro (€ 10,000.-) in the aggregate;

(iv) mergers, consolidations, recapitalizations or other business combinations;

(v) reorganizations, acquisitions, divestitures, joint ventures or alliances, or any agreements or commitments relating thereto, involving the commitment or transfer by the Company or any subsidiary of the Company of value in excess of ten thousand Euro (€ 10,000.-) in the aggregate;

(vi) incur, assume, guarantee or become obligated with respect to any indebtedness other than towards the Company's shareholders;

(vii) effect any transaction outside the ordinary course of business in excess of ten thousand Euro (€ 10,000.-);

(viii) make or dispose of any investment in another company (other than direct or indirect wholly owned subsidiaries of the Company) in excess of ten thousand Euro (€ 10,000.-);

(ix) mortgage or otherwise encumber or subject to any lien any assets of the Company or any of its subsidiaries;

(x) lend any money or assets of the Company;

(xi) ratify or enter into any memorandum of understanding, letter of intent or definitive agreement for any acquisition, divestiture or material transactions;

(xii) review, make, approve or propose any other item that could reasonably be expected to have a significant business impact on the Company and its subsidiaries taken as a whole;

c. enter into any transaction with any member of the board of managers or executive officer of the Company or any of its subsidiaries;

- d. propose that any subsidiary of the Company be wound-up or that any liquidation proceedings be commenced;
- e. amend, modify or waive any material term of any outstanding security of the Company or any of its subsidiaries;
- f. make changes to or waive the terms of any agreement or transaction that required or would have required prior approval of the meeting of shareholders;
- g. approve consultant fees or investment banking fees in excess of ten thousand Euro (€ 10,000.-);
- h. cast any votes, or grant any proxy with respect to the voting of any shares held by the Company or any subsidiary of the Company;
- i. purchase or obtain insurance for the benefit of any officer, manager (including any member of the board of managers or meeting of shareholders), employee, agent or representative of the Company or another company, partnership, joint venture, trust or other enterprise; or
- j. authorize, commit or agree to take any of the foregoing actions or propose or recommend that the shareholders of the Company or any subsidiary of the Company approve or take any of the foregoing actions.

2. The meeting of shareholders may require that other actions, in addition to those stipulated in this article paragraph 1, be subject to the prior approval of the meeting of shareholders, and the meeting of shareholders shall give the board of managers written notice clearly specifying any such additional actions.

3. The lack of approval referred to in paragraphs 1 and 2 does not affect the authority of the board of managers to represent the Company.

4. The board of managers shall use its best efforts, to the fullest extent permitted by applicable law, to cause each of the Company's subsidiaries (and each of the employees of the Company and its subsidiaries) to make the actions referred to in paragraph 1 of this article subject to prior shareholder approval.

5. The board of managers shall act on the instructions of the meeting of shareholders concerning the general policy of the Company for financial, social and economical matters.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Fifth resolution

The general meeting acknowledges that the Company's sole shareholder is: Mr Arthur Zwingenberger, born on January 15, 1941 in Cologne (Germany) and residing at 66 Sèeburgstrasse, CH-6006 Lucerne, Switzerland.

Sixth resolution

The general meeting decides to appoint as members of the board of managers of the Company:

1. Mr Fredy THYES, company director, born on May 29, 1941 in Luxembourg, with professional address at 47, avenue du Dix Septembre, L-2551 Luxembourg;
2. Mr Alain PEIGNEUX, expert-comptable, born on February 27, 1968 in Huy (Belgium), with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

3. Mr Alan DUNDON, expert-comptable, born on April 18, 1966 in Dublin (Ireland), with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand Euro (€ 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the office signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ACOMEX INVESTMENTS S.A.", avec siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121.653 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial C n° 2432 du 29 décembre 2006. L'assemblée est présidée par Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire M. Hubert Janssen, employé, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Laura Gehlkopf, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg. Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant ensemble l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante-quinze mille Euros (€ 75.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Démission des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Décharge aux membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
3. Transformation de la forme juridique de la société de celle d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée.
4. Reformulation subséquente des statuts.
5. Reconnaissance de l'identité de l'associé unique de la Société.
6. Nomination des membres du conseil de gérance.
7. Divers.

L'assemblée générale, après avoir valablement délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de démissionner les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique de celle d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède, de reformuler les statuts de la Société pour les adapter à la nouvelle forme juridique et leur conférer désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

La Société peut accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ainsi qu'à des sociétés et personnes tierces, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Acomex Investments S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (€ 75.000,-) représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société sauf les restrictions imposées par l'article 13 ci-dessous, et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article et de l'article 13 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13.

1. En plus de toute autre approbation pouvant être requise par le droit applicable, le conseil de gérance ne pourra pas et n'incitera pas la Société, sans approbation préalable de l'assemblée des associés, à:

a. déclarer, mettre en réserve ou payer tout dividende, ou faire toute autre distribution (de réserves, de capitaux propres ou d'actifs immobilisés) concernant tout capital social de la Société, autre que des dividendes et des distributions par toute filiale directement ou indirectement détenue par la Société;

b. faire, permettre ou approuver toutes les transactions suivantes, impliquant la Société ou ses filiales;

(i) paiements par la Société ou toute filiale de la Société, en dehors du cours normal des affaires, excédant dix mille Euros (€ 10.000,-);

(ii) offres d'acquisitions ou contrats avec des frais excédant dix mille Euros (€ 10.000,-) par an;

(iii) engagements d'acheter ou de vendre des biens ou des avoirs d'une valeur excédant dix mille Euros (€ 10.000,-) au total;

(iv) fusions, groupements, recapitalisations ou autres formes de combinaisons;

(v) réorganisations, acquisitions, cessions d'actifs, co-entreprises ou alliances, ou tout accord y afférent, impliquant l'engagement ou le transfert de valeurs par la Société ou toute filiale de la Société, excédant dix mille Euros (€ 10.000,-) au total;

(vi) subir, assumer, garantir ou s'obliger envers toute dette, sauf à l'encontre des associés;

(vii) effectuer toute transaction en dehors du cours ordinaire des affaires, excédant dix mille Euros (€ 10.000,-);

(viii) investir ou disposer d'un investissement dans une autre société (autre qu'une société directement ou indirectement détenue) excédant dix mille Euros (€ 10.000,-);

(ix) hypothéquer ou grever ou donner en gage tout avoir de la Société ou de ses filiales;

(x) prêter tout argent ou tout avoir de la Société;

(xi) ratifier ou conclure un "memorandum of understanding", lettre d'intention ou accord définitif pour toute acquisition, cessions d'actifs ou transactions matérielles;

(xii) réviser, approuver ou proposer toute autre question qui pourrait raisonnablement avoir un impact significatif sur les affaires de la Société ou ses filiales considéré dans son ensemble;

c. conclure toute transaction avec tout membre du conseil de gérance ou cadre dirigeant de la Société ou de ses filiales;

d. proposer qu'une filiale de la Société soit liquidée ou qu'une liquidation soit introduite;

e. amender, modifier ou renoncer à une condition importante de toute sûreté de la Société ou de toute filiale;

f. faire des changements ou renoncer aux termes de tout accord ou transaction qui requiert ou aurait requis l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires;

g. approuver des honoraires de consultants ou honoraires de banques d'investissements excédant dix mille Euros (€ 10.000,-);

h. émettre tout vote ou accorder toute procuration concernant le vote de toutes parts détenues par la Société ou toute filiale de la Société;

i. acheter ou conclure une assurance au bénéfice de tout cadre, gérant (incluant tout membre du conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés), employé, agent ou représentant d'une société ou d'une société différente, d'une association, de coentreprise, de trust ou de toute autre entreprise; ou

j. autoriser, engager ou accepter de prendre toute mesure susdite ou proposer ou recommander aux associés de la Société ou de toute filiale de la Société de les approuver ou de conclure toute décision susdite.

2. L'assemblée des associés peut exiger que d'autres actions, en plus de celles stipulées au paragraphe 1 de cet article, soient soumises à l'approbation préalable de l'assemblée des associés, et l'assemblée des associés donnera clairement notification écrite au conseil de gérance de telles actions additionnelles.

3. Le défaut d'approbation visé aux paragraphes 1 et 2 n'affecte pas l'autorité du conseil de gérance pour représenter la Société.

4. Le conseil de gérance s'engage conformément à la Loi, de faire acter chacune des filiales de la Société, (et chaque employé de la Société et de ses filiales) en conformité avec cet article, paragraphe 1, sous condition de l'approbation préalable de l'assemblée des associés.

5. Le conseil de gérance agira sur les instructions de l'assemblée des associés au sujet de la politique générale de la Société pour les affaires financières, sociales et économiques.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée générale reconnaît l'identité de l'associé unique de la Société: M. Arthur Zwingenberger, né le 15 Janvier, 1941 à Cologne (Allemagne) et résidant au 66 Sèeburgstrasse, CH-6006 Lucerne, Suisse.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme membres du conseil de gérance de la Société:

1. M. Fredy THYES, administrateur de sociétés, né le 29 mai 1941 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 47, avenue du Dix Septembre, L-2551 Luxembourg;

2. M. Alain PEIGNEUX, expert-comptable, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

3. M. Alan DUNDON, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire à environ trois mille Euros (€ 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, L. GEHLKOPF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47384. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009154085/401.

(090186918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 20, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.872.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A.

20, avenue des Bains

L-5610 Mondorf-les-Bains

Martine LEICK

Gérante

Référence de publication: 2009154046/15.

(090186722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 20, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.872.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A.

20, avenue des Bains

L-5610 Mondorf-les-Bains

Martine LEICK

Gérante

Référence de publication: 2009154045/15.

(090186728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 20, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.872.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A.

20, avenue des Bains

L-5610 Mondorf-les-Bains

Martine LEICK

Gérante

Référence de publication: 2009154044/15.

(090186732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Mobilier Artisanal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 55A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154031/9.

(090187205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 20, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.872.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A.

20, avenue des Bains

L-5610 Mondorf-les-Bains

Martine LEICK

Gérante

Référence de publication: 2009154042/15.

(090186738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 20, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.872.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A.

20, avenue des Bains

L-5610 Mondorf-les-Bains

Martine LEICK

Gérante

Référence de publication: 2009154040/15.

(090186744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 20, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.872.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A.

20, avenue des Bains

L-5610 Mondorf-les-Bains

Martine LEICK

Gérante

Référence de publication: 2009154039/15.

(090186746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Staff Consulting & Interim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 45.732.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

121119

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154037/9.

(090187194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 20, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.872.

—

Le bilan au 31 DECEMBRE 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A.

20, avenue des Bains

L-5610 Mondorf-les-Bains

Martine LEICK

Gérante

Référence de publication: 2009154043/15.

(090186736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Lemni Technology Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.277.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LEMNI TECHNOLOGY HOLDING S.A.,

avec siège social à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 11 novembre 1985,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 374 du 17 décembre 1985,

modifiée à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu en date du 15 juillet 2005, publié au dudit Mémorial C numéro 96 du 14 janvier 2006,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro N 95.277.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Walter DE BACKER, qui désigne comme secrétaire Monsieur Willy FRANCKEN.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Walter DE BACKER.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

Approbation de la gestion du liquidateur et du rapport du commissaire à la liquidation et décharge pure et simple,
Décharge pleine et entière aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation de leur mandat,

Clôture de la liquidation,

Divers.

L'intégralité du capital social de la dite société étant représentée à la présente assemblée générale et les actionnaires se considérant comme dûment convoqués se constituent en assemblée générale.

Renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, les parties comparantes déclarent constater que la dite assemblée générale est valablement constituer.

Par la suite, l'assemblée générale des actionnaires a pris à -l'unanimité des voix - les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve à l'unanimité des voix la gestion du liquidateur et approuve le rapport du commissaire à la liquidation et leur en donne décharge pure et simple.

121120

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée constate qu'en conséquence de ce vote, la liquidation est close, que la société Lemni Technology Holding S.A. a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation, et se trouve dès à présent définitivement liquidée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, que les archives et documents de la société resteront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à 29, avenue Monterey, L-2631 Luxembourg

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à quatre cent cinquante euros (450,- €).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à REDANGE/ATTERT, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: De Backer, Francken, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 3 novembre 2009 Relation: RED/2009/1166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 1^{er} décembre 2009

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009154075/60.

(090186882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Staff Consulting & Interim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 45.732.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154038/9.

(090187192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Arcavest Project Clejan Co. KG, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 23.000,00.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.115.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the members of Arcavest Project Clejan Co. KG, a "société en commandite simple" having its registered office at 204 route de Luxembourg, L-7241 Bereldange and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.115, incorporated by a deed enacted on March 4, 2008 by Maître Paul Decker, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1257 of May 23, 2008.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Caroline Muller, attorney at law, residing at Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the members and by the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, the members representing the full amount of the corporate capital of EUR 23,000.- (twenty-three thousand euro) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Winding up of the Company;
- 2.- Appointment of a liquidator;
- 3.- Determination of the powers of said liquidator;
- 4.- Determination of the remuneration of said liquidator; and
- 5.- Miscellaneous.

The meeting of the members having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint Mrs Esbelta DE FREITAS, lawyer, residing in L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, born in Villerupt (France), on August 30th, 1969, as liquidator.

Third resolution

The liquidator shall have the broadest powers as defined in Articles 144 to 148bis of the Law on Commercial Companies.

He may carry out all acts as defined under Article 145, without requesting a previous authorization from the General Meeting of the members, in a much as it may be required.

The liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages (Conservateur des Hypothèques) from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolutive actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosing or other hindrances.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

Fourth resolution

The liquidator shall be remunerated according to standard usage.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the presently stated are evaluated at approximately 1,300.-Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf le quinze octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Arcavest Project Clejan Co. KG, une "société en commandite simple", ayant son siège social à 204 route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, enregistrée au Registre luxembourgeois du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.115, constituée suivant acte reçu le 4 mars 2008 par Maître Paul Decker, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1257 du 23 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Caroline Muller, avocate, résidant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé des associés et par les membres du bureau et le notaire, restera attachée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les associés représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 23.000,- (vingt-trois mille euros) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution de la Société;
- 2.- Nomination d'un liquidateur;
- 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4.- Fixation de la rémunération du liquidateur; et
- 5.- Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Madame Esbelta DE FREITAS, avocat, demeurant à L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, née à Villerupt (France), le 30 août 1969.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de la présente est estimé approximativement à la somme de 1.300.- Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, des parties comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénoms, statuts civils et résidences, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, C. MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43986. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009154087/125.

(090186860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Marco Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.178.

In the year two thousand nine, on the third day of November,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Marco Properties S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 28th July 2006, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number C N° 1840 of 2 October 2006.

The meeting is presided by Mrs Christine Valette, with professional address at Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The chairman appoints as secretary Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Flora Gibert, notary clerk with professional address at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To dissolve the Company and to put it into liquidation.

2. To grant full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates.

3. To appoint Fairland Property Limited, a company governed by the laws of The British Virgin Islands, having its registered office in PO Box 3161, Road Town, Tortola, The British Virgin Islands, and registered under number 517295, as liquidator and to determine its powers as liquidator.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, more than half of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as of this day.

Second resolution

The General Meeting decided that full discharge is granted to the directors and to the statutory auditors of the Company for the exercise of their mandates.

Third resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, Fairland Property Limited, a company governed by the laws of The British Virgin Islands, having its registered office in PO Box 3161, Road Town, Tortola, The British Virgin Islands, and registered under number 517295.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Marco Properties S.A.", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1840 du 2 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Christine Valette, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Décharge entière accordée aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

3. Nomination de Fairland Property Limited, une société régie par le droit des îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au PO Box 3161, Road Town Tortola, Les Îles Vierges Britanniques et enregistrée sous le numéro 517295, en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que décharge entière est accordée aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Fairland Property Limited, une société régie par le droit des îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au PO Box 3161, Road Town Tortola, Les Îles Vierges Britanniques et enregistrée sous le numéro 517295.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. VALETTE, R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46251. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009154096/115.

(090186772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Michels Markisen Saunabau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.407.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154029/9.

(090187168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Mobilier Artisanal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 55A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.279.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154030/9.

(090187208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Staff Consulting & Interim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 45.732.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154036/9.

(090187195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Sabri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.884.

L'an deux mille neuf, le deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Sabri Holding S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 72.884, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C numéro 84 du 25 janvier 2000. Les statuts ont été changés par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2344 du 15 décembre 2006.

Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prend la présidence de l'assemblée. Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yasmine Birgen, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une indemnisation qui sera fixée par l'assemblée des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DENNEWALD, F. GIBERT, Y. BIRGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46247. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009154091/67.

(090186826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Ülker Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.113.

In the year two thousand nine, on the twenty second day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Ülker Finance S.A.", a "société anonyme", established at Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 116.113, incorporated by deed of Maître André Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on the 9th May 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1313 of the 7th July 2006.

The meeting is presided over by Ms Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list that all shares representing the whole capital of the company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to proceed with the company's liquidation;
2. Appointment of one liquidator and specification of his powers;
3. Discharge to the Managers until the date of the present meeting;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator "Merlis S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", with registered offices in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered at the Trade and Companies Register in Luxembourg-City under the section B and number 111.320.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg company law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law. All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt deux octobre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Ülker Finance S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 116.113, constituée suivant acte reçu Maître André Joseph Schwachtgen, Notaire résidant à Luxembourg, en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1313 du 7 juillet 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions émises représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge donnée aux gérants jusqu'à la date de la présente assemblée;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur "Merlis S. à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 111.320. Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44762. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009154094/116.

(090186809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Dim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 149.605.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of September.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Marek Stefanski, businessman, with address at ul. Wawozowa 18/35 in 02-795 Warsaw, Poland.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name .

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "DIM S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate purpose.

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in companies of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg) and/or foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to obtain, against payment or free of charge, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies or to companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or personal activities, or may provide advisory services, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which it may deem useful in carrying-out its purpose.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s) of the Company (the Shareholders and each individually a Shareholder). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg City by a resolution of the sole manager of the Company (the Sole Manager) or the board of managers (in case of plurality of managers) of the Company (the Board of Managers).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital.

The Company's share capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.-), represented by thirty-two thousand five hundred (32,500) Class A shares (each individually a Class A Share and collectively the Class A Shares), seven thousand five hundred (7,500) Class B shares (each individually a Class B Share and collectively the Class B Shares) and ten thousand (10,000) Class C shares (each individually a Class C Share and collectively the Class C Shares) and each Share having a nominal value of respectively one euro (EUR 1.-).

The Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

The Shares bear the same rights and obligations, save as provided otherwise in the articles of association of the Company (the Articles, and each individually an Article).

Art. 6. Amendments to the share capital.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder of the Company (the Sole Shareholder) or by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Distribution.

Except as stated otherwise in the Articles, each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares.

Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares.

In case the Company has only one shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case the Company has several shareholders, any transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of Shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among Shareholders.

Any transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply to transfer of Shares.

Art. 10. Redemption of shares.

The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or more entire classes of Shares, provided however that the Company may not redeem and cancel the Class A Shares.

In the event of a redemption and cancellation of classes of Shares, such cancellation and redemption of Shares shall be made in the following order: (1) Class C Shares, and once all Class C Shares have been redeemed and cancelled, (2) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the redemption and the cancellation of a class of Shares, each Share gives right to the holder thereof to the Available Amount in direct proportion to the number of Shares in existence.

The Available Amount is the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting)

The redemption and cancellation by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the general meeting of the Shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with Article 14.

Art. 11. Management.

The Company is managed by one or more managers (the Managers and each individually a Manager). Each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The Manager(s) need not be Shareholder(s). The Manager(s) is (are) appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the Shareholders, adopted by Shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

The general meeting of the Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, any one of them.

In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this Article 11 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the powers of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its Sole Manager, and, in case of plurality of Managers by the joint signatures of a Manager with an A signatory power together with a Manager with a B signatory power.

The general meeting of the Shareholders may entrust the daily management of the Company's business to one or more Managers who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company (the General Managers) excluding inter alia:

- (i) acquisition of participations in Luxembourg based or foreign based companies;
- (ii) operations, which value exceeds (i.e., operations creating liabilities for the Company or in result of which the Company would dispose assets which value exceeds) five thousand euro (EUR 5,000.-).

The Sole Manager, or in case of plurality of Managers, a Manager with an A signatory power together with a Manager with a B signatory power may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Sole Manager, or in case of plurality of Managers, a Manager with an A signatory power and a Manager with a B signatory power jointly will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of Managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members and at least one Manager with an A signatory power and at least one Manager with an B signatory power are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

A chairman pro tempore of the Board of Managers may be appointed by the Board of Managers by vote of the majority of the Managers present or represented at the board meeting, for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board of Managers for which he has been appointed.

In the case of plurality of Managers, written notice of any meeting of the Board of Managers will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board of Managers can be convened by a Manager with an A signatory power and a Manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A Manager may act at a meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his/her proxy. A Manager may also participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and be signed by the Managers attending, or by the chairman of the Board of Managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed in writing, in which case the minutes shall consist of one or several documents setting forth the resolutions and signed by each Manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board of Managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. Liability of the manager(s).

The Sole Manager or the Managers (as the case may be) assume(s), by reason of his or their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or them in the name and on behalf of the Company.

Art. 13. General meetings of the shareholders.

An annual general meeting of the Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than 25 (twenty-five) shareholders, resolutions of the Shareholders can be passed in writing by all the Shareholders instead of being passed at general meetings. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 14. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.

The Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions regardless of the number of Shares, which it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter these Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Each Shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him/her/it at any general meeting of the Shareholder(s).

Art. 15. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company.

Art. 16. Financial year.

The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements.

Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.

The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Managers represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profit may be distributed to the Shareholders in accordance with the following paragraph of this Article 18.

The net profit determined in compliance with the provisions of this article, to be distributed to the Shares (the Shares Profit) shall be allocated as follows:

(1) first in paying to the holders of the Class C Shares a preferred dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) of the aggregated amount of the par value of the Class C Shares and any freely distributable reserve (to be allocated to each Class of Shares in accordance with the ratio Class of Shares / share capital);

(2) second in paying to the holders of the Class B Shares a preferred dividend representing zero point ten per cent (0.10%) of the aggregated amount of the par value of the Class B Shares and any freely distributable reserve (to be allocated to each Class of Shares in accordance with the ratio Class of Shares / share capital);

(3) third in paying to the holders of the Class A Shares a preferred dividend representing zero point zero five per cent (0.05%) of the aggregated amount of the par value of the Class A Shares and any freely distributable reserve (to be allocated to each Class of Shares in accordance with the ratio Class of Shares / share capital).

(4) fourth in paying all remaining Share Profit in accordance with the distribution provisions of Article 7.

The Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may distribute one or more interim dividends.

Art. 19. Liquidation.

At the time of liquidation of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether Shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the Shareholder(s) who shall determine its/his/their powers and remuneration.

After payment of all the debts and liabilities of the Company, the liquidation proceeds shall be distributed amongst the Shareholders proportionally to their respective shareholding. All Shares shall rank *pari passu* amongst each other with respect to the liquidation proceeds.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor.

In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions.

Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

All Shares have been subscribed as follows:

Marek Stefanski, prenamed:

thirty-two thousand five hundred (32,500) Class A Shares seven thousand five hundred (7,500) Class B Shares ten thousand (10,000) Class C Shares

All the Shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The valuation certificate after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the present resolutions and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith resolved to establish the registered office of the Company at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg City, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 3 septembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Marek Stefanski, homme d'affaires, ayant son adresse à ul. Wawozowa 18/35 à 02-795 Varsovie, Pologne.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom.

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "DIM S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Objet social.

L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés implantées au Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg) et/ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, moyennant rétribution ou sans frais, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et tous droits de propriété intellectuelle, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut obtenir ou accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations et bons de caisse et tous titres de dettes ou de sûretés sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris

le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées ou à des sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou personnelles, ou peut fournir des prestations de conseil, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés de la Société (les Associés, et individuellement un Associé). Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par une décision du gérant unique de la Société (le Gérant Unique) ou du conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales de Classe A (individuellement une Part Sociale de Classe A et collectivement les Parts Sociales de Classe A), sept mille cinq cents (7.500) parts sociales de Classe B (individuellement une Part Sociale de Classe B et collectivement les Parts Sociales de Classe B) et dix mille (10.000) parts sociales de Classe C (individuellement une Part Sociale de Classe C et collectivement les Parts Sociales de Classe C) d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C sont désignées collectivement sous le terme de Parts Sociales et individuellement sous le terme de Part Sociale.

Les Parts Sociales donnent droit aux mêmes droits et obligations, sauf dispositions contraires prévues dans les statuts de la Société (les Statuts).

Art. 6. Modification du capital social.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) sinon de l'assemblée des Associés, conformément à l'Article 14 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des Parts Sociales existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

Art. 8. Parts sociales indivisibles.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales.

Dans le cas d'un Associé Unique, toute cession de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique est libre.

En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), doivent être appliquées dans le cadre d'un transfert de Parts Sociales.

Art. 10. Rachat de parts sociales.

Le capital social de la Société peut être réduit par le biais du rachat et de l'annulation de une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales, à condition cependant que la Société ne rachète ni n'annule les Parts Sociales de Classe A.

Dans l'éventualité d'un rachat ou d'une annulation de classes de Parts Sociales, il est requis de procéder à une telle annulation et un tel rachat selon l'ordre suivant: (1) Parts Sociales de Classe C, et une fois que toutes les Parts Sociales de Classe C ont été rachetées et annulées, (2) les Parts Sociales de Classe B.

Dans l'éventualité d'une réduction de capital par le biais d'un rachat ou d'une annulation d'une classe de Parts Sociales, chaque Part Sociale donne droit au détenteur de ces Parts Sociales au montant disponible (le Montant Disponible) proportionnellement au nombre de Parts Sociales existantes.

Le Montant Disponible correspond au montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés en avant), dans la mesure où les Associés ont droit à une distribution des dividendes, telle que prévue par les Statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant du montant de la réduction de capital et de la réserve légale relative aux Parts Sociales rachetées/annulées mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées), et (ii) toutes les sommes affectées à la/aux réserve(s) conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts, tel que prévu dans les comptes intermédiaires respectifs (il est précisé, afin d'éviter tout doute, qu'il ne sera pas procédé à de double comptage).

Le rachat et l'annulation par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'Associé Unique/des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 14 des statuts sont d'application.

Art. 11. Gérance.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (les Gérants, et individuellement un Gérant), à qui seront attribués soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs Gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance. Le ou les Gérant(s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les Gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des Associés, par une résolution adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le Gérant Unique, ou si plusieurs Gérants ont été nommés, n'importe lequel des Gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les Gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du Gérant Unique, et en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe d'un Gérant ayant un pouvoir de signature A et un Gérant ayant un pouvoir de signature B.

L'assemblée Générale des Associés peut confier la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) qui aura/auront plein pouvoir pour agir au nom de la Société dans le cadre de toutes les affaires relatives à la gestion journalière et aux affaires de la Société (les Gérants Délégués), à l'exclusion, inter alia:

- (i) de l'acquisition de participations dans des sociétés implantées à Luxembourg ou à l'étranger;
- (ii) d'opérations dont la valeur est supérieure à (par exemple, des opérations engendrant des obligations pour la Sociétés ou à l'issue desquelles la Société disposerait de dettes dont la valeur est supérieure à) cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, un Gérant ayant un pouvoir de signature A et un Gérant ayant un pouvoir de signature B pourront conjointement déléguer ses/leurs compétence(s) pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, un Gérant ayant un pouvoir de signature A et un Gérant ayant un pouvoir de signature B déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation ainsi que toute autre condition relative au mandat.

En cas de pluralité de Gérants, les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres et au moins un Gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins un Gérant ayant un pouvoir de signature B sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Un président pro tempore du Conseil de Gérance peut être désigné par le Conseil de Gérance suivant un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

En cas de pluralité de Gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par un Gérant ayant un pouvoir de signature A et un Gérant ayant un pouvoir de signature B. La formalité de convocation pourra être écartée si tous les Gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation

spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut également participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les Gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du Conseil de Gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

Le Gérant Unique ou les Gérants (selon le cas) ne contracte(nt), à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom et pour le compte de la Société.

Art. 13. Assemblées Générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des Associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 14. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Tout Associé peut se faire représenter par une personne ne devant pas nécessairement être un associé pour pouvoir le représenter à une assemblée générale des Associés.

Art. 15. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 16. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et, suivant le cas, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.

Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions constituées pour couvrir des frais imprévus passé et futurs tel que prévu par le Conseil de Gérance, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde restant du bénéfice sera distribué aux Associés conformément à paragraphe suivant du présent Article 18.

Le bénéfice net à attribuer aux Parts Sociales (les Parts Bénéficiaires), calculé sur base des dispositions prévues par le présent article, sera alloué comme suit:

(1) premièrement, en payant aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) du montant cumulé de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C et de toute réserve pouvant être attribuée librement (à attribuer à toute Classe de Parts Sociales conformément au ratio Classe de Parts Sociales / capital social);

(2) deuxièmement, en payant aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) du montant cumulé de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B et de toute réserve pouvant être attribuée librement (à attribuer à toute Classe de Parts Sociales conformément au ratio Classe de Parts Sociales / capital social);

(3) troisièmement, en payant aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A un dividende préférentiel représentant zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) du montant cumulé de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A et de toute réserve pouvant être attribuée librement (à attribuer à toute Classe de Parts Sociales conformément au ratio Classe de Parts Sociales / capital social);

(4) quatrièmement, en distribuant le solde des Parts Bénéficiaires conformément aux dispositions de l'Article 7 des présents Statuts.

Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance décider de verser un ou plusieurs dividende (s) intérimaire(s).

Art. 19. Liquidation.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Une fois que toutes les dettes et créances de la Société auront été payées, les boni de liquidation seront répartis entre les Associés, proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent. Toutes les Parts Sociales auront un statut pari passu pour ce qui est de la distribution des boni de liquidation.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.

Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes es parts sociales ont été souscrites comme suit:

Marek Stefanski, prénommé:

trente-deux mille cinq cents (32.500) Parts Sociales de Classe A sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales de Classe B dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe C

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un apport en espèce, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Le certificat d'évaluation, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital souscrit de la Société a pris la résolution d'établir le siège social de la Société au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marek Stefanski, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2009 LAC/2009/35883. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Référence de publication: 2009154109/492.

(090187260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

AB-Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 89.693.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2009.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2009154092/10.

(090186932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Agilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 60, Aline an Emile Mayrischstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 140.690.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2009.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2009154093/10.

(090186929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Banita I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.047.

Le Bilan au 30 Avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Décembre 2009.

TMF Corporate Services S.A.

Polyxeni KOTOULA / Jorge PEREZ LOZANO

Référence de publication: 2009154084/12.

(090186943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Tanahlot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.579.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme SFERA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 123.364,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de TANAHLOT S.A..

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions de la nouvelle société ont été souscrites par la société anonyme SFERA S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né à San Dona' di Piave (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Georges DIEDERICH, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert comptable, né à Fameck (France), le 26 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009. Relation GRE/2009/4391. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154122/130.

(090186777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Vitus Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.023.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 852 du 11 mai 2007.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154105/15.

(090186906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Mydo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.933.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009154098/10.

(090186926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Distribution Video Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.425.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009154027/11.

(090186779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Powerwellness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23-25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.467.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009154026/11.

(090186782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Financière Quirinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.621.

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINANCIERE QUIRINUS S.A.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.621, constituée suivant acte reçu le 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 337 du 9 mai 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion du capital et échange des 12.50 actions sans désignation de valeur nominale contre 100 actions de EUR 310,- chacune.

2.- Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

3.-Démission des administrateurs actuellement en fonction.

4.- Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour une période de 6 ans.

5.- Révocation du commissaire aux comptes actuel.

6.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée constate que suite à la conversion légale intervenue en date du 1^{er} janvier 2001, le capital social est désormais exprimé en EUROS et arrondi à 31.000,- €.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les 1.250 actions existantes sans désignation de valeur nominale contre 100 nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale 310,- euros.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3, alinéa 1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction, à savoir Rushbury Investments Limited, Gretton Investments Limited et Allensmores Investments Limited et leur donne décharge entière et définitive pour l'exécution de leurs mandats à compter de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en leurs remplacements pour une période de 6 ans:

- Monsieur Vadim GINER, né le 23 octobre 1981 à Kharhov (Ukraine), demeurant à RU-119019 Moscou, 9, Vozdvizhenka, administrateur.
- La société V.D NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Marshall Islands MH-96960, Ajetake Island Majuro, 29.327, administrateur.
- Maître Frédéric NOËL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, administrateur et président du conseil d'administration.

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel, à savoir la société CERTIFICA Luxembourg S.A.R.L., établie et ayant son siège social à L2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, RCS B 86.770 et décide de nommer en son remplacement la société BKM, BENOY KARTHEISER Management S.à.r.l., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, RCS B 33.849.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, F. NOEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47834. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009154095/71.

(090186799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

North Country Dancers, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9573 Wiltz, 41, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg F 8.167.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Conformément à la loi du 21 avril 1928, régissant les associations sans but lucratif, il a été créé une association dénommée North Country Dancers.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à 41, rue Michel Thilges, L-9573 Wiltz.

Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'Administration à un autre lieu du nord du Grand-Duché.

Art. 3. Elle a pour but de propager le Line Dance, de réunir des amis de ce sport, d'organiser des manifestations et des démonstrations de Line Dance et de Country, de garder le contact à autres clubs du même style, d'organiser des Workshops et cours de Linedance avec des soirées de clubs.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. L'association se compose de membres actifs, honoraires et de membres donateurs. Peuvent être membre tous ceux qui veulent soutenir l'association dans son activité déterminée à l'art. 3. des présents statuts. Le nombre est illimité mais ne peut être inférieur à trois.

Art. 6. Les membres payent chaque année à la caisse de l'association contre quittance une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale et qui ne pourra dépasser 200,- €.

Art. 7. L'assemblée générale pourra sur proposition du Conseil d'Administration conférer le titre de membre d'honneur à tout associé ou non, ayant rendu des services nobles à l'association.

Art. 8. Tout membre est libre de se retirer, en adressant sa démission au Conseil d'Administration.

La qualité de membre se perd par le refus de régler dans les délais prescrits la cotisation annuelle.

Tout membre dont l'activité ira à l'encontre des intérêts de l'association peut être exclu par le Conseil d'Administration.

En cas de démission ou d'exclusion, le membre n'a aucun droit au fonds social et ne peut réclamer le remboursement de sa cotisation.

Art. 9. Tous les membres ont le droit de s'engager aux manifestations organisées.

Art. 10. Le club „North Country Dancers" est administré par un Conseil d'Administration de 5 à 7 membres. Il comprend le président, le secrétaire, le trésorier et 1 à 3 assesseur(s) élus à la majorité simple des membres présents à l'Assemblée Générale et renouvelé chaque année par moitié. La durée d'un mandat comporte 4 ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les fonctions des membres du conseil d'administration sont bénévoles.

Le remplacement des administrateurs décédés ou démissionnaires a lieu à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut s'assurer la collaboration de plusieurs membres qui n'auront que voix consultative.

Art. 12. Le Conseil d'Administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires, extra-judiciaires et de la vie civile. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix du président décide.

Art. 13. Il est tenu au moins une fois par an une assemblée générale des membres de l'association, afin de vérifier les comptes de l'exercice écoulé et de voter le budget du prochain exercice. Les membres seront convoqués par lettre du conseil d'administration au moins 5 jours ouvrables avant l'assemblée. L'ordre du jour devra être joint à la convocation. Les décisions seront prises à la majorité simple, sauf les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.

Art. 14. En cas de dissolution ou de liquidation de l'Association, pour quelque cause que ce soit, après acquittement de dettes, le patrimoine de l'Association est mis sous la garde de Télévie qui en aura la gestion et l'usufruit.

Ainsi fait à Wiltz, le 1^{er} décembre 2009.

PAQUAY Tom, luxembourgeois, cuisinier, 41, rue Michel Thilges, L-9573 WILTZ
 FERRY Tania, luxembourgeoise, vendeuse, 41, rue Michel Thilges, L-9573 WILTZ
 SCHANK-KRIPPELER Marie-Thérèse, luxembourgeoise, vendeuse, 3, montée du Knapp, L-9175 NIEDERFEULEN
 MATTHYS Louise, luxembourgeoise, ambulancière, 25, Grand-rue, L-9050 ETTTELBRUCK
 WILWERDING Roger, luxembourgeois, pensionnaire, 3, place Guillaume, L-9237 DIEKIRCH

Référence de publication: 2009154097/53.

(090187203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Gio and Friends a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
 R.C.S. Luxembourg F 8.166.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le 24 septembre 2009

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

- 1) Monsieur Giovanni DELLI CARPINI,
 nationalité italienne, né le 9.6.59, demeurant à Mamer 12, rte de Mameranus
- 2) Monsieur Daniele ANDREOSSO,
 nationalité luxembourgeoise, né le 23.9.1960 demeurant à rue Hiehl 21, 3341 Huncherange
- 3) Monsieur Josy CESARINI,
 nationalité luxembourgeoise, né le 10.10.1959, demeurant à 4, rue Pierre Dupong 3449 Dudelange
- 4) Monsieur Jorge DA SILVA,
 nationalité portugaise, né le 8.5.58 demeurant à 9, rue des Roses 4955 Bascharage
- 5) Monsieur Michel EISCHEN,
 nationalité luxembourgeoise, né le 29.12.1939, demeurant à 12, rue du Tilleul. 8158 Bridel
- 6) Monsieur Antonio FALASCA,
 nationalité italienne, né le 20.7.1963, demeurant à Steinsel, 2, place de l'Eglise
- 7) Monsieur François GARELLIS,
 nationalité française, né le 24.12.1955, demeurant 23, rue Michel Rodange, Luxembourg
- 8) Monsieur Carlo GIORGETTI,
 nationalité luxembourgeoise, né le 14.08.1941, demeurant à Kockelscheuer, 26, rue Weistroffer
- 9) Monsieur Antonio GONCALVES,
 nationalité portugaise, né le 11.11.1958, demeurant à 7624 Laroschette, 9, rue ???
- 10) Monsieur Jaime GONCALVES
 nationalité luxembourgeoise, né le 22.3.1958, demeurant à 363, rte de Thionville 5885 Hesperange
- 11) Monsieur Mario NOTAROBERTO,

nationalité italienne, né le 21.9.1955, demeurant à 1316 Luxembourg, 77, rue des Carrières

12) Monsieur Eugenio PARISI,

membre

nationalité italienne, né le 21.12.1957 demeurant à Luxembourg, 349, rue de Rollingergrund

13) Monsieur Dino PIZZINATO représenté par Maître Lex THIELEN, membre

14) Monsieur Raffaele POVEROMO

nationalité italienne, né 19.7.1955 demeurant à 1, op der Lowiss, 3389 Noertzange

15) Monsieur Sandro PICA,

nationalité italienne, né le 23.3.1958, demeurant à Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette

16) Monsieur Tano RICCIO,

nationalité italienne, né le 29.5.1946, demeurant à Luxembourg, 6, rue Beaumont

17) Monsieur Pasquale STRILACCI,

nationalité italienne, né le 17.11.1949, demeurant 100, rue du Nord, Esch-sur-Alzette

18) Monsieur Giuseppe CENTRONE,

nationalité italienne, né le 8.10.1949, demeurant 4, rue des Aubépines, Belair

19) Monsieur Vincenzo SCARFO,

nationalité italienne, né le 8.6.1957, demeurant à 10, rue Michel Rodange, 4660 Differdange

il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination "Gio and Friends a.s.b.l.", dénommée ci-après l'"association".

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Luxembourg.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet:

- D'unir par les liens d'amitié et de solidarité des personnes qualifiées et représentatives de divers milieux professionnels du Grand-Duché de Luxembourg, en leur donnant l'occasion de servir en toutes circonstances l'intérêt général;
- De cultiver chez elles et de propager l'esprit d'entraide et de compréhension mutuelles, la loyauté en affaires, la conscience professionnelle, le respect d'autrui;
- De contribuer dans tous les domaines et chaque fois que cela est possible, à l'amélioration des relations entre les hommes, de leur vie sociale et professionnelle, au développement et au bien-être des pays;
- D'aider et d'assister, par des contributions financières ou autres, les gens en besoin tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Conditions d'admission, de démission et d'exclusion de membres

Art. 5. Le nombre des membres de l'association est illimité. Il ne peut être inférieur à trois.

Art. 6. Le conseil d'administration décide souverainement des demandes d'admission de membres qui lui sont adressées par écrit. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Art. 7. La cotisation annuelle à payer par chaque membre effectif ne pourra être supérieure à 1.000 euros.

Le montant de la cotisation annuelle sera fixé par l'assemblée générale.

En plus de la cotisation annuelle, les membres s'engagent à payer une somme à déterminer par l'assemblée générale pour alimenter le fonds destiné exclusivement à des oeuvres sociales.

Art. 8. Les membres sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par lettre recommandée leur démission au conseil d'administration qui constate cette démission.

Art. 9. Tout membre effectif ou adhérent qui compromet les intérêts de l'association ou qui se rend coupable de manquements graves à son égard pourra être exclu de l'association.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les statuts par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Toute cotisation payée au moment de la démission ou de l'exclusion reste acquise à l'association.

C- Les Recettes

Art. 10. Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'association seront couverts par les cotisations des membres.

Tous autres montants touchés à titre des "contributions", subsides, dons ou revenus nets des manifestations organisées par l'association seront affectés exclusivement au fonds destiné aux oeuvres sociales.

D.- Conseil d'administration

Art. 11. L'administration et la gestion de l'association sont confiées à un conseil d'administration de trois membres au moins, nommés par l'assemblée générale parmi les membres de l'association.

Art. 12. Le conseil d'administration élit son président parmi ses membres. Il peut choisir un vice-président parmi ses membres. Le conseil peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.

Art. 13. La durée du mandat d'administrateur est de deux ans, le mandat est en tout temps révocable par l'assemblée générale.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, démission, retraite ou de révocation, les administrateurs restants peuvent élire une personne de leur choix parmi les membres de l'association pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés qui confirmera ou rejettera cette nomination. L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs au moins. Il ne peut statuer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Le président du conseil d'administration présidera les réunions du conseil. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou par le plus âgé des administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Toutes les décisions prises sont à consigner dans les procès-verbaux signés par deux administrateurs et tenus au siège de l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'association. Il est notamment chargé de l'organisation de l'activité culturelle et de la gestion administrative et financière de l'association.

L'association n'est valablement engagée que par la signature de deux administrateurs, à moins d'une délégation spéciale.

Art. 16. Le conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé ainsi qu'un rapport sur son activité pendant cet exercice.

E. Exercice social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente-et-un décembre de chaque année.

F. Assemblée générale - Modification des statuts

Art. 18. Il est tenu au moins une assemblée générale chaque année. Les membres sont convoqués aux assemblées générales par le président du conseil d'administration.

L'assemblée peut en outre être convoquée spécialement par décision du conseil d'administration ou sur demande d'un cinquième au moins des membres effectifs.

Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres peuvent prendre part à l'assemblée et ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix. Il leur est loisible de s'y faire représenter par un autre membre, mais non par une tierce personne non membre; la procuration doit être écrite. Peuvent encore assister à l'assemblée, sans droit de vote, toutes les personnes qui y ont été invitées par le conseil d'administration.

S'il n'en est point décidé autrement par la loi ou par les statuts, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées. En cas de parité, la voix du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 19. Les convocations doivent être adressées à tous les membres au moins huit jours à l'avance, sauf le cas d'extrême urgence, et porter indication de l'ordre du jour. Ces convocations pourront être envoyées par courrier normal, télex, téléfax, remise à personne ou à domicile, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 20. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination ou la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et comptes;
- d) l'exclusion de membres;
- e) la dissolution de l'association.

Art. 21. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion pourra être convoquée qui délibérera quel que soit le nombre des membres présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est adoptée, dans la première ou deuxième assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne seront pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 22. Toute modification aux statuts doit être déposée au registre de commerce et des sociétés et publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial.

Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs doit être déposée au registre de commerce et des sociétés.

Art. 23. Toutes les résolutions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par deux administrateurs et tenus au siège de l'association.

Une copie de ces procès-verbaux sera adressée à tous les membres et pourra être obtenue par les tiers au siège de l'association.

G. Emploi du patrimoine en cas de dissolution

Art. 24. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale décidera de la destination du fonds social et des modalités de la liquidation.

Art. 25. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

H. Dispositions transitoires

Art. 26.

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2009154110/165.

(090186543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Redalpine Capital I S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 132.426.

Die Bilanz zum 30. Juni 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2008 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04. Dezember 2009.

Für die Redalpine Capital I S.C.S., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Jürgen Maximini / Diane Wolf

Référence de publication: 2009154107/16.

(090186967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Aida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.114.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009154025/11.

(090186784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Dilfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.181.

Le bilan et annexes au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154022/10.

(090186683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

b-to-v Private Equity S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.584.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2007 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04. Dezember 2009.

Für die b-to-v Private Equity S.C.S., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Jürgen Maximini / Diane Wolf

Référence de publication: 2009154106/16.

(090186968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Unicorn Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.012.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154111/10.

(090186966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Méridiam Infrastructure Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154112/10.

(090186963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Lemon Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154126/10.

(090186950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

D & B Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 83.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Doris Lamparski

Administrateur

Référence de publication: 2009154021/13.

(090186687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Commerce & Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 43.163.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2009154147/12.

(090186995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

GB Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.351.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009154146/10.

(090186998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pembroke S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.777.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009154163/10.

(090186857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

JACOBS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.740.650,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 68.712.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154164/11.

(090186866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Associés du Progrès III S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009154002/11.

(090186486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Goiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.476.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Référence de publication: 2009154187/10.

(090187156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Goiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.476.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Référence de publication: 2009154188/10.

(090187149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Jubelade S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Référence de publication: 2009154190/10.

(090187150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bio Dynamics B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.187.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009154178/10.

(090187253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.405.

—
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration d'AllianceBernstein (Luxembourg) S.A. (la "Société") du 18 novembre 2009, M. Silvio Cruz, 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, U.S.A., a été coopté comme administrateur de la Société avec effet au 18 novembre 2009, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010.

M. Silvio Cruz reprend également les fonctions d'administrateur délégué de la Société en remplacement de M. Christopher Bricker avec effet au 18 novembre 2009.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2009154334/14.

(090187098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.325.895.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.928.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 12 Novembre 2009 que The Bank of New York Mellon, London Branch, ayant son siège social One Canada Square, Londres E14 5AL, Royaume Uni, a transféré 1.000 parts sociales rachetables préférentielles de classe B détenues dans la Société, à la société Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois avec siège social à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 147.926.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 12 Novembre 2009 que Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., ayant son siège social 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a transféré 1 part sociale ordinaire de classe A détenue dans la Société, à la société Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois avec siège social à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 147.927.

Suite à ce contrat du 12 Novembre 2009, les parts sociales de la Société sont donc maintenant détenues comme suit:

- Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l.: 1.000 parts sociales rachetables préférentielles de classe B
- Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l.: 23.257.955 parts sociales ordinaires de classe A

Pour extrait sincère et conforme
Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.
Richard Gordon
Authorised Signatory

Référence de publication: 2009154336/25.

(090187119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

EMDI Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1J, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.669.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154335/10.

(090187054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Sarradine Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.528.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 12 octobre 2009, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de SARRADINE INVESTMENTS S.à r.l. ont été transférées par Monsieur Glenn MAUD, résidant à Earl's Terrace 17, W8 6LP Londres, Royaume-Uni, à Madame Patricia MAUD, résidant à Earl's Terrace 17, W8 6LP Londres, Royaume-Uni.

Depuis le 12 octobre 2009, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de SARRADINE INVESTMENTS S.à r.l. représentant 100 % du capital social de cette société sont détenues par Madame Patricia MAUD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009154331/19.

(090187083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Gresham Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 69.833.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154332/10.

(090187049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Symplex Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.193.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 novembre 2009

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

- Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

SYMPLEX FUNDS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154330/22.

(090187018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.
